

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023 A 20H30**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de TOURNON D'AGENAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BALSAC.

Date de convocation du Conseil municipal : 01 février 2023

**PRÉSENTS** : MM Didier BALSAC, Stéphane GONDAL, Martine MUSQUI, Carole GARY, Sonia BOURLANGES, Aline BURLISSON-QUEYREL, Laurent DUBICKI, Christian LAYTOU, Patrick LONGUESSERRE, Bernard PEMEJA, Ghislain PHILIP.

**EXCUSES** : MM. Serge TIRA qui a donné procuration à Didier BALSAC, Françoise MIRABEL, Romain VIALATTE.

Madame Carole GARY a été désignée comme secrétaire de séance.

### **FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION FACIL – ACTIVITES SPORTIVES ET LUDIQUES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'aménagements d'espaces pour des activités sportives et ludiques dans le quartier Croix Daniel, à savoir :

- la réalisation d'un City Stade,
- la réfection du terrain de tennis,
- le remplacement de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

Part du Conseil Départemental 25 % 45 520.50 €  
Autofinancement communal 136 560.50 €  
Total de l'opération H.T 182 082.00 €

- ACCEPTE d'engager les démarches pour la réalisation de ces travaux,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Département au titre du fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ce dossier au BP 2023,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette opération.

### **FINANCES – AIDE FINANCIERE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – Aménagement de cheminements sécurisés au droit de la RD102 et du quartier « Croix Daniel »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancement des travaux de l'opération. La route doit être élargie sur demande du département à 6.50 m car obligatoire conformément à la convention signée entre les routiers et le département.

A cet effet, il expose l'avenant n°1 au marché des travaux de EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour la réalisation d'un plateau ralentisseur avec signalétique associée à charge de la Commune pour un montant de 15 200 € H.T..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT le plan de financement suivant :

Coût des travaux H.T	90 622.80 €
Par départementale H. T	75 422.80 €

Part communale H. T	15 200.00 €
Amende de police 40 %	6 080.00 €
Autofinancement	9 120.00 €

- SOLLICITE du Conseil Départemental l'aide financière au titre des amendes de police,
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au BP 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

### **ADMINISTRATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA COMMUNE DE TOURNON D'AGENAISGE POUR LES TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE 102**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de maîtrise d'ouvrage unique du département de Lot-et-Garonne pour l'aménagement de la traversé du bourg entre les deux giratoires de l'entrée nord du bourg sur la RD 102.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention exposée.

### **ADMINISTRATION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT D'INVESTISSEMENT AVEC FUMEL VALLEE DU LOT POUR LA REALISATION D'UNE TRANCHEE POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE « Poubigot »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place d'une vidéoprotection sur divers sites à TOURNON D'AGENAIS.

A cet effet il est nécessaire de réaliser des travaux et présente la convention de mandat d'investissement 2023.01 de Fumel Vallée du Lot pour :

- Réalisation d'une tranchée technique,
- Création d'un massif béton et pose d'un mât.

Le montant total de cette prestation s'élève à 2 770 € H. T..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la réalisation des travaux désignés dans le devis 2023.01,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention exposée.

### **ADMINISTRATION – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE FUMEL VALLEE DU LOT – ANNEE 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité des services de Fumel Vallée du Lot.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport annuel d'activité des services 2021 établi par Fumel Vallée du Lot.

### **ADMINISTRATION – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, établi par Fumel Vallée du Lot.

### **ADMINISTRATION - BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL « Maison Laval »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal « Maison Laval » rue des Arcades est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 15 février 2023, le loyer mensuel du logement « Maison Laval » rue des Arcades à la somme de 500 € (Cinq cent euros),
- ce loyer sera réglé au 1<sup>er</sup> de chaque mois au Trésor Public,
- le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour le logement ci-dessus désigné.

### **FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION ANS 2023**

Dans la cadre du projet d'aménagements d'espaces pour des activités sportives et ludiques dans le quartier Croix Daniel, il sera sollicité une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

### **DIVERS –**

Réunion participation citoyenne à la salle des fêtes de TOURNON, le 04 mars 2023 à 9 heures.

Pas de concours des Maisons Fleuries cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

La secrétaire de séance,  
Carole GARY.